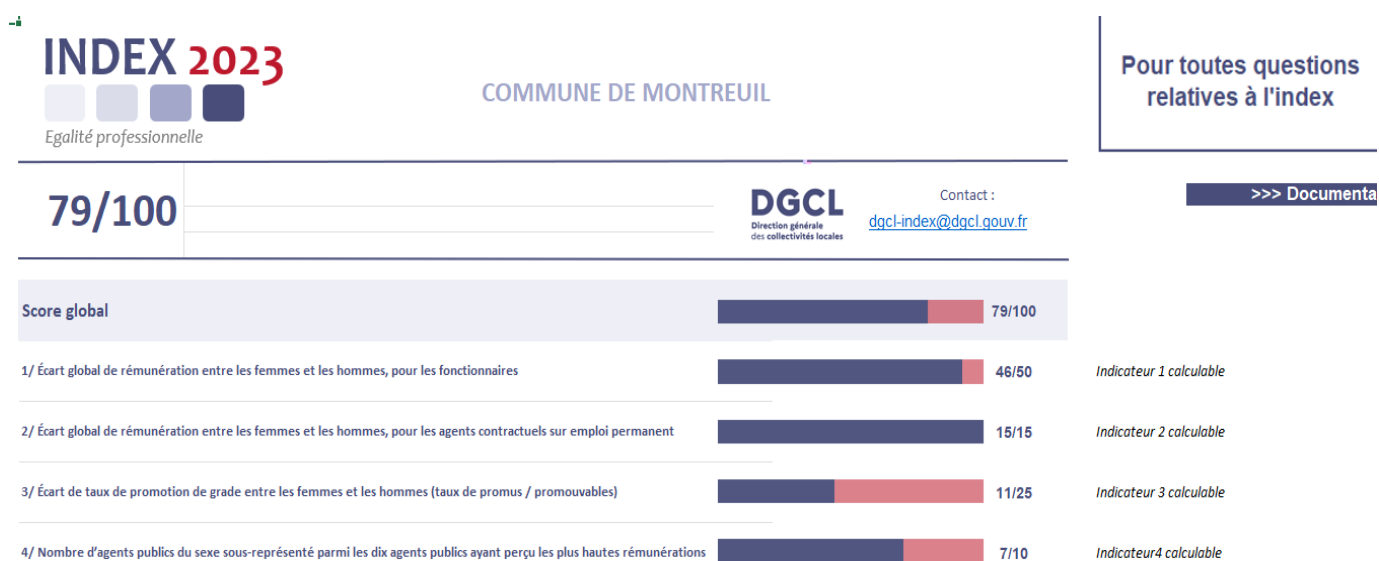


L'INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR LA VILLE DE MONTREUIL - ANNÉE 2023

La Ville a l'obligation de mettre en place un index égalité femmes/hommes dont le fonctionnement et les modalités de calculs sont fixés par décrets.

L'index 2023 pour la Ville de Montreuil atteint le score de 79 points et donc la cible de 75 points fixée par le cadre juridique.



ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LA VILLE POUR SUPPRIMER LES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023 mis en œuvre témoigne d'une politique ambitieuse portée par la Ville et le CCAS avec des décisions significatives :

- La volonté de mettre en place une politique transversale, qui implique l'ensemble des directions, et intégrée, qui traverse l'ensemble des politiques RH ; la gouvernance du plan est, en ce sens, confiée au sein de la DRH à la mission relations sociales afin de travailler en coordination avec l'ensemble des services de la Ville et du CCAS et en concertation avec les organisations syndicales ;
- La consolidation, chaque année, des indicateurs d'analyse d'écart de rémunération dans le cadre de l'élaboration du rapport d'analyse comparée des situations femmes / hommes et celle du rapport social unique ;
- La résorption de l'emploi précaire (les plans de titularisation)
- La prise en compte de la mixité des métiers dans le cadre des recrutements et des mobilités ;

- La création d'un dispositif de prévention, signalement et traitement des discriminations, actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes ;
- La mise en place de formations et de sensibilisations proposées à toutes les agentes et tous les agents relatives aux discriminations et violences sexistes et sexuelles ;
- Une attention particulière à l'exposition différente des femmes et des hommes aux risques professionnels.

Le nouveau plan d'action 2024-2026 en cours de finalisation, sera présenté également au Comité Social Territorial du 25 novembre prochain et au Conseil Municipal du 12 février 2025, et aura pour vocation de continuer à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre des compétences de la Ville et avec les leviers dont elle dispose.